

**A REMETTRE AU MEDECIN TRAITANT**

Rectorat

Délégation Académique à  
l'Action Educatrice et à la  
Pédagogie  
(DAEP)  
Secrétariat médico social

Mon cher confrère,

Votre patient a sollicité une affectation dans le dispositif poste adapté pour la rentrée scolaire prochaine.

Dossier suivi par

Ce dispositif s'applique à des enseignants dont **l'état de santé est altéré** de façon suffisamment grave **pour empêcher l'exercice normal de tout ou partie des exigences de la fonction** mais dont l'état de santé permet une activité professionnelle.

Docteur A-L VINCENT  
Médecin Conseiller  
Technique auprès du Recteur

Les personnels en poste adapté sont affectés **en responsabilité** sur un poste dont le contenu dépend du projet visé (retour en fonction ou réorientation, par exemple fonctions administratives ou de gestion, changement de discipline). Bien entendu, leur état de santé doit être compatible avec le projet.

Ghislaine SERANDOUR  
Secrétariat des postes  
adaptés  
☎ 02-40-37-33-58

Selon le cas, la durée de l'affectation (3 ans pour un Poste Adapté Courte Durée ou 4 ans pour un Poste Adapté Longue Durée) est mise à profit pour permettre de mener à bien le projet.

[pacd-pald@ac-nantes.fr](mailto:pacd-pald@ac-nantes.fr)

Afin d'étudier au mieux la demande de votre patient, je vous remercie de me transmettre **sous pli confidentiel les éléments importants de sa situation médicale** (diagnostic – parcours évolutif – traitement – perspectives,...). En tant que de besoin et avec son accord, je ne manquerai pas de vous contacter pour échanger sur sa situation.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

B.P. 72616  
44326 NANTES Cedex 3

Confraternellement,

Dr Anne-Léopoldine VINCENT,



Médecin Conseillère Technique  
auprès du Recteur